



Mention Complémentaire Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif

(Certification Education Nationale de Niveau 4)

N° RNCP : 30833

En
1 an

Apprendre autrement avec l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie un employeur, un jeune (entre 16 et 30 ans) et un Centre de Formation.

- Il est soumis au code du travail.
- L'apprenti possède le statut de salarié
- 35 heures/semaine
- 5 semaines de congés payés

Rémunération

	Moins de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1ère année d'exécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année d'exécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année d'exécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Futur(e) Apprenti(e)

Quels atouts pour les apprentis ?

- Acquérir une expérience professionnelle (plus de la moitié de la formation se déroule en entreprise).
- Associer la théorie acquise en centre de formation et la pratique du métier en entreprise.
- Bénéficier de l'encadrement d'un maître d'apprentissage (personnel expérimenté).
- Préparer un diplôme de l'Éducation nationale.
- Être rémunéré.
- Bénéficier d'aides financières aux apprentis(e) (ex. : Aide de 500€ au permis de conduire sous condition...).

Quels engagements pour l'apprenti(e) ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Suivre les cours dispensés en centre de formation et faire le lien avec les vécus en entreprise.

Quel statut ?

- Vous êtes salarié(e) et à ce titre vous bénéficiez d'un salaire, de congés payés, de la sécurité sociale, de la retraite.
- Vous ne payez pas les coûts de formation.

Futur Employeur

Quels atouts pour les employeurs ?

- Bénéficier avec l'apprentissage d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Investir sur l'humain pour l'avenir de votre entreprise et de la profession.
- Bénéficier d'avantages fiscaux liés à l'embauche d'apprentis :
 - La formation est gratuite.
 - Aide unique de l'État, pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e) de niveau inférieur ou égal au Bac (au maximum 4125€ lors de la première année d'exécution du contrat, puis pour les années suivantes : au maximum 2000€ et 1200€).
- Bénéficier de la réduction des cotisations patronales.

Quels engagements pour les employeurs ?

- Désigner un maître d'apprentissage.
- Proposer à l'apprenti(e) des activités en lien avec la formation et le diplôme.
- Rester en relation avec le centre de formation (suivi pédagogique et assiduité).
- Rémunérer l'apprenti(e).

Mention Complémentaire Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif (MC AG2S)

Les titulaires de la mention complémentaire pourront viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire



Contenu de la formation

3 blocs de compétences :

Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

Participation à la gestion des projets de la structure

- Assurer le cadrage d'un projet
- Promouvoir un projet
- Clôturer un projet

3 voies de formation

La Mention Complémentaire Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif (MC AG2S) se prépare en 1 an.

En Formation Continue :

- 400 heures de formation en Centre
- 16 semaines de stage en Entreprise

Apprentissage :

- Contrat d'un an en alternance Entreprise / Centre de formation
- 400 heures de formation en Centre
- 35h/semaine

Formation Initiale :

- 400 heures de formation en Centre
- 16 semaines de stage en Entreprise

Présentation de l'organisme de formatio

Le GRETA Lille Métropole

Le GRETA Lille Métropole est l'un des plus importants opérateurs de formation de la métropole Lilloise. Il s'appuie sur les pôles de compétences de 37 établissements spécialisés dans des domaines professionnels afin de répondre au mieux aux besoins de montée en compétences.

88.15%

Taux de satisfaction

80%

de taux d'insertion
professionnelle

4 529

stagiaires par an

39 100

heures de formation
dispensées par an



La formation se déroule au lycée Beauré Haubourdin

Lycée labellisé "Pôle Espoir Rugby Féminin" par le
Ministère des Sports
Section sportive scolaire classée "Préparatoire
au haut niveau"

📍 8 Avenue de Beauré, 59320 HAUBOURDIN

- 5 KM de Lille

- Accès train (gare d'Haubourdin),

Bus (lignes 58, 12, 51,..)

- Parking gratuit devant le centre de formation

Contact :

GRETA Lille Métropole

📍 111 Avenue de Dukerque

CS 10023 - 59009 Lille

☎ 03 20 74 67 10

@ greta.lille-metropole@ac-lille.fr

**Inscription sur ParcoursUp
pour les étudiants**